



PREFET DE LA SARTHE

DRCL/ bureau de l'utilité publique

Ouverture d'enquêtes publiques conjointes relatives aux travaux d'aménagement de la ligne 2 du tramway de la place Aristide Briand au Mans aux Hauts de Coulainnes

Par arrêté n°2011241-0009 du 29 août 2011, le Préfet de la Sarthe a prescrit, sur le territoire des communes du MANS et de COULAINNES, l'ouverture d'enquêtes publiques conjointes :

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
- parcellaire
- mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de LE MANS
- mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de COULAINNES

Le Président du Tribunal administratif de NANTES a désigné le 13 juillet 2011 Monsieur Jean-Claude MARC, retraité de l'éducation nationale, en qualité de commissaire enquêteur.

Les enquêtes conjointes se dérouleront pendant 33 jours consécutifs. Elles seront ouvertes le lundi 26 septembre 2011 en mairie du Mans, siège des enquêtes publiques conjointes et s'achèveront le vendredi 28 octobre 2011.

Les pièces du dossier d'enquêtes conjointes, comprenant l'étude d'impact du projet, et les registres d'enquêtes seront déposés en mairies de LE MANS et de COULAINNES pendant toute la durée des enquêtes conjointes.

Chacun pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture au public des mairies et, le cas échéant, porter ses observations sur les registres d'enquêtes. Durant la durée des enquêtes publiques conjointes, les observations pourront également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, à l'adresse postale du siège des enquêtes publiques conjointes.

Toute demande de renseignement complémentaire sur le projet peut être adressée à la communauté urbaine de Le Mans Métropole, porteur du projet (Direction du développement - immeuble Le Condorcet, 16 avenue François Mitterrand 72039 LE MANS cedex 9).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies du MANS et de COULAINNES et recevra en personne les observations du public dans les lieux et selon le calendrier suivant :

Mairie de LE MANS (Hôtel de ville-place Saint Pierre)

- lundi 26 septembre 2011, de 8h30 à 11h30
- vendredi 30 septembre 2011, de 8h30 à 11h30
- mercredi 5 octobre 2011, de 8h30 à 11h30
- jeudi 13 octobre 2011, de 8h30 à 11h30
- samedi 22 octobre 2011, de 8 h30 à 11h30
- vendredi 28 octobre 2011, de 14 heures à 17 heures

Mairie de COULAINNES

- mardi 11 octobre 2011, de 14 heures à 17 heures

Toute personne concernée pourra, à l'issue des enquêtes publiques conjointes, demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Les demandes devront être adressées à Monsieur le Préfet du Département de la Sarthe (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Utilité Publique). Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera également déposée en mairies de LE MANS et de COULAINNES pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an.

Le préfet de la Sarthe est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet.